

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 AVRIL 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 10 avril 2012 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Nathalie Bellavance   | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | Sylvain Tousignant |
| Réal Leclerc          | Michel Lefebvre    |
| Michel Morin          | Stéphane Berthe    |
| Paul Asselin          | Jean-Guy Sénécal   |
| Marie-Josée Beaupré   |                    |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Daniel L'Espérance, Denis Poitras, Marc Campagna, Frédéric Asselin et Jean-Luc Labrecque.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 7,14, 21 et 28 mars 2012.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **129-4** (modifiant le règlement numéro 129, tel que modifié par les règlements numéros 129-1, 129-2 et 129-3, augmentation de l'emprunt à 2 381 876 \$ pour les travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640), **148-1** (retirer du règlement 148 tous les objets relatifs aux travaux qui y étaient prévus, réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 210 000 \$ au lieu de 4 073 000 \$), **517** (réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues – TECH II), **518** (travaux de réfection de postes de pompage et de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans diverses rues TECH II), **519** (travaux généraux de chaussée, de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage et d'aménagement paysager pour les intersections de la montée Masson et de la rue Grande-Allée et de la rue Grande-Allée et de la rue Lévis), **524** (aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville) et **526** (acquisition du lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec situé dans le projet Urbanova aux fins de cession à la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Iles pour la construction d'une école primaire), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO :** 167-04-2012  
**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque  
**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 168-04-2012  
**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance  
**APPUYÉ PAR :** Michel Lefebvre

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 11.1 « PIIA – 2183 chemin Gascon (Ludimar).

1. Ouverture de la séance (167-04-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (168-04-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2012 et des séances extraordinaires tenues les 12 et 26 mars 2012 (169-04-2012);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du projet de règlement numéro 532 divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux (170-04-2012);
- 4.2 Avis de motion – projet de règlement numéro 532 (171-04-2012);
- 4.3 Avis de motion – règlement d'emprunt (#523) pour des travaux de construction d'une station de pompage pour desservir le projet de logements sociaux « Symphonie du Boisé » situé sur la rue Rodrigue et le centre commercial situé au 5500, rue Rodrigue (172-04-2012);

#### **5. TRÉSORERIE**

#### **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 situé sur le chemin du Curé-Barrette (173-04-2012);

#### **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (174-04-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (175-04-2012) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-153 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction de la zone 8860-91 et scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer la nouvelle zone 8860-05 (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue) (176-04-2012);

- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-165 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 8472-35 (rues Émile-Roy et Villeneuve) et y autoriser les usages du groupe institutionnel de classe C (177-04-2012);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-167 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – remplacer dans les zones 7963-95, 8062-78, 8262-58 et 8262-79 les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel (178-04-2012);
- 7.6 Adoption du règlement numéro 1001-168 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (179-04-2012);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (180-04-2012);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (181-04-2012);
- 8.3 Adoption du programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies pour l'année 2012 (182-04-2012);
- 8.4 Autorisation de signature – protocoles d'entente pour la construction et la gestion du stationnement – Cegep régional de Lanaudière – Les Complexes sportifs Terrebonne inc. (183-04-2012);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation – imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde – dossier SC-1602 12-GG (184-04-2012);
- 9.2 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, abolition du poste de responsable, soutien aux approvisionnements et création du poste de coordonnateur, achats et inventaires au service de l'administration et du contrôle budgétaire (185-04-2012);
- 9.3 Autorisation – création d'un poste de technicien analyste, sécurité et réseau et d'un poste de technicien analyste d'affaires et abolition d'un poste de technicien réseau informatique (186-04-2012);
- 9.4 Autorisation – création d'un nouveau poste de commis, budget, achats et inventaires au service de l'administration et du contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire (187-04-2012);
- 9.5 Autorisation – abolition du poste de préposé à la sécurité publique à temps partiel, classe 6, et création d'un poste de préposé à la sécurité publique à temps complet, classe 6 – cols blancs (188-04-2012);
- 9.6 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et des finances et autorisation de la création du poste de technicien approvisionnement (189-04-2012);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (190-04-2012);
- 10.2 Décision du Conseil municipal aux demandes pour un sentier permanent des clubs de VTT (191-04-2012);
- 10.3 Demande au Ministère des Transports – réduction de la vitesse sur le boulevard Laurier, entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia (192-04-2012);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 PIIA 2183, chemin Gascon (Ludimar) (193-04-2012);

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 14 mai 2012, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (194-04-2012)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 169-04-2012

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 12 et 26 mars 2012 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 170-04-2012

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le projet de règlement divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts, soit adopté sous le numéro 532.

**QU'**un avis public de consultation soit publié selon l'article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 171-04-2012**

**Le conseiller Michel Morin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 172-04-2012**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 523) décrétant des travaux d'installation d'une station de pompage pour desservir le projet de logements sociaux « Symphonie du Boisé » et une conduite d'égout desservant un centre commercial situé au 5500, rue Rodrigue, et prévoyant un emprunt au montant de 308 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 173-04-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 de la rivière St-Pierre situé sur le chemin du Curé-Barrette (SOU-2012-27);

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mars 2012 ;

**ATTENDU QUE** dix-huit (18) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mars 2012, à savoir :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| 2528-4340 Québec inc.<br>(Excavation Marc Villeneuve) | 105 514,44\$ (t.t.c.) |
| David Riddel Excavation / Transport                   | 114 318,15\$ (t.t.c.) |
| Raymond Bouchard Excavation inc.                      | 114 739,30\$ (t.t.c.) |
| Maskimo Construction inc. <b>corrigé</b>              | 118 016,09\$ (t.t.c.) |
| 9200-2088 Québec inc.<br>(Duroking Construction)      | 123 123,23\$ (t.t.c.) |
| Les Excavations G. Allard inc.                        | 124 655,89\$ (t.t.c.) |
| Paysagiste Promovert inc.                             | 134 328,74\$ (t.t.c.) |
| Les Constructions CJRB inc.                           | 155 875,06\$ (t.t.c.) |
| Construction Cyvex inc.                               | 156 661,49\$ (t.t.c.) |
| Charex inc. <b>non conforme</b>                       | 160 605,69\$ (t.t.c.) |
| Constructions Anor (1992) inc.                        | 161 581,96\$ (t.t.c.) |
| Les Entreprises Charles-Maisonnette Ltée              | 161 737,64\$ (t.t.c.) |
| Les Excavations Roc-sol Ltée                          | 164 421,49\$ (t.t.c.) |
| Sintra inc. Lanaudière-Laurentides                    | 171 039,69\$ (t.t.c.) |
| Lavallée & Frères (1959) Ltée                         | 174 969,00\$ (t.t.c.) |
| Entreprise TGC inc.                                   | 189 526,24\$ (t.t.c.) |
| Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc.              | 215 565,48\$ (t.t.c.) |
| Entreprise de pavage Dion inc.                        | 219 929,93\$ (t.t.c.) |

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie 2528-4340 Québec inc. (Excavation Marc Villeneuve) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du coût des travaux est de 128 359,30\$ (t.t.c.) en date du 31 octobre 2011 suivant le rapport de M. Steve Chaumont, ingénieur à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-390-REC du Comité exécutif du 4 avril 2012;

**ATTENDU QUE** la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 10 avril 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **2528-4340 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MARC VILLENEUVE)**, datée du 27 mars 2012, pour le remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 de la rivière St-Pierre situé sur le chemin du Curé-Barrette, au montant de 91 771,64\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 438.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0088 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 174-04-2012**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 16 février, du 15 mars et du 29 mars 2012;

**ATTENDU QU'** un avis public a été publié le 21 mars 2012;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D12-0076 / 250, rue de Champigny / Sylvie St-Pierre  
Lot 2 400 651**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction d'une marge latérale minimale à 1,09 mètre au lieu de 1,5 mètre et une seconde à 1,46 mètre au lieu de 2 mètres et refuse la réduction de la distance minimale entre le mur d'une remise existante et une ligne latérale à 0,24 mètre au lieu de 0,60 mètre.

**2. D11-1642 / 1460, place du Copal / Jean-Pierre Savignac  
Lot 3 418 510**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation à 11 mètres au lieu de 7 mètres, de la largeur maximale de l'entrée charretière et l'augmentation de l'occupation maximale du logement de type « bachelor » par rapport à la superficie de plancher totale du sous-sol de l'habitation unifamiliale à 81% au lieu de 60%, et ce, aux conditions suivantes :

- au dépôt et la validation d'un plan de paysagement visant à amenuiser la visibilité du stationnement. Ce plan de paysagement doit prévoir des plantations d'arbres;
- le remplacement de la pierre de rivière (galet) proposée de chaque côté du garage isolé au profit de végétation;
- au rehaussement de la portion de bordure existante qui sera inutilisée, dans le cadre de la réduction demandée, et ce, aux frais du demandeur.

**3. D11-3057 / 13, place de la Falaise / Jean-Luc Charbonneau  
Lot 3 302 688**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'augmentation de la superficie maximale du bâtiment accessoire à 42,60 mètres carrés au lieu de 19 mètres carrés.

**4. D12-0128 / 2770, chemin Gascon / Maxime-Karl Gilbert  
Lot 2 122 053**

**QUE** le Conseil municipal autorise pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial :

- la réduction sur une section du mur latéral droit, de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres minimum (ref. : # 1 identifié au plan du dossier) ;
- la réduction pour le mur arrière, de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 1 mètre au lieu de 2 mètres minimum (ref. : # 2 identifié au plan du dossier) ;
- la réduction sur une section de la cour avant secondaire, de l'aire d'isolement au périmètre du terrain à 1,3 mètre au lieu de 3 mètres (ref. : # 3 identifié au plan du dossier) ;

- l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 11,58 mètres au lieu de 10 mètres (ref. : # 4 identifié au plan du dossier),

et ce, pour les motifs suivants :

- de permettre une meilleure gestion des espaces de circulation véhiculaire et piétonnière au périmètre du bâtiment ;
- de faciliter l'accès au site des véhicules lourds de livraison.

**QUE** le Conseil municipal **refuse** pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial :

- la réduction sur la ligne de propriété latérale droite, de l'aire d'isolement au périmètre du terrain à 0 mètre au lieu de 1 mètre (ref. : # 5 identifié au plan du dossier);
- la réduction de la largeur d'une case pour handicapés à 2,75 mètres au lieu de 3,7 mètres (ref. : # 6 identifié au plan du dossier);
- de permettre à une section du stationnement localisé dans la cour latérale et avant secondaire, de plus de 8 cases, ainsi que toutes allées d'accès y menant, de ne pas être entourées de façon continue d'une bordure de béton coulée sur place (ref. : # 7 identifié au plan du dossier),

et ce, pour le motif suivant :

- la dimension des cases de stationnement pour handicapés et la pose des bordures de béton coulées sur place soient réalisées sans compromettre la réalisation du projet d'agrandissement commercial,

le tout conditionnellement au respect des exigences découlant de l'approbation du PIIA D11-3042.

**5. D12-0074 / 4235, rue Fafard / Francis Soucy  
Lot 1 946 925**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour la construction d'un solarium, de la distance minimale entre l'agrandissement projeté et la ligne de lot arrière de propriété à 1,66 mètre au lieu de 7,5 mètres, conditionnellement à la réalisation du projet selon les plans soumis au dossier, pour les motifs suivants :

- le projet respecte l'ensemble des autres dispositions réglementaires;
- l'ajout d'un solarium ne nuit pas à l'équilibre de la résidence existante;
- le demandeur a reçu l'appui de ses voisins immédiats.



**6. D12-0311 / 3880, rue Di Patria / Sylvain Léonard  
Lots 2 920 006 et 3 558 521**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la marge avant minimale à 7,49 mètres au lieu de 8 mètres et la réduction de la marge arrière minimale à 8,47 mètres au lieu de 15 mètres.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 175-04-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 16 février, du 15 mars et du 29 mars 2012 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 16 février, du 15 mars et du 29 mars 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 et suivants en retirant le point 18 :

**1. D11-3042 Projet d'agrandissement commercial  
« Terrebonne Ford »  
2770, chemin Gascon / lot 2 122 053  
Maxime-Karl Gilbert**

**QUE** le Conseil municipal accepte pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial :

- le plan projet d'implantation et le plan concept d'aménagement paysager réalisés par Bellemare & Gilbert, architectes, en date du 28 octobre 2011, identifiés « Annexe A », et ce, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager bonifié et détaillé au niveau des essences des végétaux;
- le plan d'architecture et le concept d'affichage réalisés par Bellemare & Gilbert, architectes, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et identifiés « Annexe B »,

le tout conditionnellement à l'approbation de la dérogation D12-0128.

2. **D12-0014** **Projet de construction d'un bâtiment accessoire**  
**13, place de la Falaise / lot 3 302 688**  
**Jean-Luc Charbonneau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que réalisé par le demandeur et identifié « Annexe A ».

3. **D12-0179** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2242, rue du Général / lot 2 123 601**  
**France Gagné**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Stéphane Lalancette, daté de mars 2011 et identifié "Annexe A".

4. **D12-0320** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2509, rue de l'Azalée / lot 4 247 530**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel consultant, daté du 23 février 2012 et identifié "Annexe A".

5. **D12-0231** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2557, rue de l'Azalée / lot 4 247 538**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel consultant, daté du 14 février 2012 et identifié "Annexe A".

6. **D12-0318** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2575, rue de l'Azalée / lot 4 247 541**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel consultant, daté du 28 février 2012 et identifié "Annexe A".

7. **D12-0263** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**39, rue de Bordeaux / lot 4 436 419**  
**9258-8839 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 16 février 2012 et identifié "Annexe A".

8. **D12-0244** **Projet d'abattage d'arbres**  
**76, rue de Bordeaux / lot 4 436 492**  
**Jonathan Deblois**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 16 février 2012 et identifié "Annexe A".

9. **D12-0273** **Projet d'abattage d'arbres**  
**65, rue de Margaux / lot 4 436 381**  
**Francis Dufault**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré aux documents datés du 24 février 2012 et identifiés "Annexe A" et "Annexe B".

10. **D12-0137** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**356, rue du Campagnol / lot 4 301 528**  
**Groupe Platinum Construction 2001**

**QUE** le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc":

Pour les cellules d'habitation # 3, #4, #9, #10, #12 et #13

Le modèle d'architecture suivant, tel qu'identifié "Annexe A" daté du 18 janvier 2012 :

PL-4.3 (isolé - garage double), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet "Domaine du Parc" et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

11. **D12-0241** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**141, rue du Canard-Noir / lot 4 301 612**  
**Groupe Platinum Construction 2001**

**QUE** le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc":

Pour les cellules d'habitation # 3, #4, #9, #10, #12 et #13

Le modèle d'architecture suivant, tel qu'identifié "Annexe A" daté du 14 février 2012 :

PL-5.1 (isolé - garage double), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet "Domaine du Parc" et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

12. **D12-0270** **Projet de construction d'un bâtiment accessoire**  
**248, rue du Grand-Héron / lot 4 618 697**  
**Audrey Larouche**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 27 février 2012 et identifié "Annexe A".

13. **D12-0216** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**234, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 500**  
**Construction Voyer inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte, dans le cadre du cahier de développement du projet résidentiel "Domaine du Parc":

Pour les cellules d'habitation # 3, #4, #9, #10, #12 et #13

Les modèles d'architectures suivants, tels qu'identifiés "Annexe A" datés du 24 janvier 2012 :

VO-19 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;

VO-20 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;

VO-21 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers;

VO-22 (isolé - garage simple), conditionnellement à une bonification approuvée par la Direction de l'Aménagement du Territoire, du traitement architectural de l'élévation avant secondaire tel que prévu au plan des lots particuliers.

De procéder à la mise à jour du cahier de développement du projet "Domaine du Parc" et à la diffusion de celui-ci à tous les constructeurs concernés par ce projet.

14. **D11-3179** **Projet d'installation de climatiseur**  
**271, rue Sainte-Marie / lot 2 441 844**  
**Normand Alarie**

**QUE** le Conseil municipal **refuse** le projet d'installation de climatiseur tel que représenté à la déclaration de travaux soumise par le demandeur et identifiée "Annexe A", et ce, en fonction des articles 28 et 29 du règlement sur les PIIA # 1005.

15. **D11-3125** **Projet d'affichage et d'installation d'une clôture « Formula Pneus »**  
**4100, montée Gagnon / lot 2 918 368**  
**Jean-François Blouin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage sur bâtiment proposé, tel que représenté au document soumis par le demandeur et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet d'affichage détaché du bâtiment proposé, tel que représenté au document soumis par 3D Graphique et identifié "Annexe B", puisque ce dernier ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment.

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage sur bâtiment proposé, tel que représenté au document soumis par le demandeur et identifié "Annexe C".

16. **D12-0071** **Projet de modification de l'aménagement extérieur « Caisse Desjardins Le Manoir »**  
**4771, boulevard Laurier / lot 3 557 4495**  
**Caisse populaire Le Manoir**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la modification de l'entrée charretière et du stationnement, le plan # 04-496 réalisé par Yves Woodrough, architecte, daté du 2 mars 2011 et identifié "Annexe A".

17. **D11-2990** **Projet d'affichage « Distinction Heidi inc. »**  
**1000, montée des Pionniers suite 126 / lot 3 770 992**  
**Distinction Heidi inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage proposé, tel que représenté au document soumis par Les Enseignes Robert Bertrand inc., excluant l'affichage identifié en vitrine, révisé en date du 6 mars 2012 et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

Que la structure métallique (barres horizontales) destinée à recevoir l'enseigne soit identique aux structures déjà présentes sur le bâtiment.

18. **D12-0220** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**4313, rue Beausoleil / lot 1 946 501**  
**9232-2072 Québec Inc.**

Ce dossier est reporté.

19. **D12-0145** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**1390, rue de Bretagne / lot 2 916 588**  
**Jacques Defoy**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 7 février 2012 et identifié "Annexe A".

20. **D12-0328** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**149, rue de la Canardière / lot 3 261 814**  
**Patrick Petitclerc**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au document soumis par Les Architectures Gosselin, daté du 14 juin 2010 et identifié "Annexe A".

21. **D12-0254** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**468, rue des Érables / lot 3 264 477**  
**Bernard Junior Grenon**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au document soumis par Richard Cyr dessinateur inc. daté du 11 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

22. **D12-0259** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**4199, rue des Fleurs / lot 3 895 668**  
**Eric Tanguay**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 22 février 2012 et identifié "Annexe A".

23. **D12-0280** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**885, rue Jean-Pierre-Meunier / lot 2 121 908**  
**Gérard Desilets**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au document soumis par Denis Binette daté de janvier 2012 et identifié "Annexe A".

24. **D12-0278** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**229, rue de la Someca / lot 1 945 454**  
**Bertrand Gallant**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par Bertrand Gallant daté du 28 février 2012 et identifié "Annexe A".

25. **D12-0203** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**2980, rue Trudel / lot 1 886 059**  
**Daniel Mainguy**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par le demandeur et identifié "Annexe A".

26. **D12-0358** **Projet de construction de deux habitations**  
**multifamiliales (retour de dossier)**  
**275, rue Bourdages suite 101 / lots**  
**3 316 108 et 3 316 106**  
**9152-9271 Québec Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction de deux habitations multifamiliales, tel que représenté aux documents soumis par Nantel Consultant datés du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et du 7 mars 2012 et identifiés "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition de stationnement du site, telle que représentée aux documents soumis par Le Groupe Séguin Lacasse inc. datés du 5 mars 2012 et identifiés "Annexe B".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement tel que représenté aux documents soumis par Le Groupe Séguin Lacasse inc., révisés en date 5 mars 2012 et identifiés "Annexe C", et ce, aux conditions suivantes:

- Au dépôt et à la validation de plans finaux et de la palette des matériaux et couleurs;
- Que les travaux d'aménagement du stationnement et du paysagement devront être complétés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2012, et ce, à l'ensemble du site ;
- Que le permis de construction relié au dernier immeuble projeté ne pourra être émis qu'à la suite de l'aménagement complet du stationnement et du paysagement ;
- Que les cases de stationnement extérieures soient de caractère communautaire sans possibilité de privatiser ces cases et/ou d'affecter une utilisation privative unique ;
- Qu'une garantie de 15 000\$ soit déposée pour assurer la mise en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2012 des aménagements extérieurs.

**27. D12-0170 Projet de construction commerciale « Tout pour un dollar »  
553, rue des Migrateurs / lot 3 785 125-17  
Smart Centres**

Pour la construction du troisième local commercial « Tout pour un Dollar » :

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation réalisé par Paul Partnership, daté du 16 février 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'architecture du local commercial L-3 produit par Turner Fleischer, architecte inc., daté du 16 février 2012 et identifié "Annexe B".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager produit par Terraplan, daté du 31 janvier 2012 et identifié "Annexe C".

**QUE** le Conseil municipal accepte de lier l'approbation du présent projet avec les obligations de réaliser les ouvrages d'aménagement des collectrices internes et du carrefour giratoire prévus à la résolution 372-08-2011. L'émission du permis visé par la présente suivra uniquement la mise en forme de ces collectrices.

- 28. D12-0188    Projet de construction d'un garage détaché  
6601, rue Guérin / lot 1 886 808  
Francine Bernier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document révisé par le demandeur daté du 13 février 2012 et identifié "Annexe A", conditionnellement à ce que la porte de garage soit vitrée et que le revêtement soit en partie de briques.

- 29. D12-0369    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2563, rue de l'Azalée / lot 4 247 539  
Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant daté du 1<sup>er</sup> mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 30. D12-0416    Projet de construction d'une habitation  
multifamiliale (triplex)  
1101-1103-1105, rue Rodrigue / lot 3 969 662  
Habitations des Vignobles inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale (triplex), tel que représenté au document soumis par Paul Raby, architecte, daté du 5 mai 2009 et identifié "Annexe A".

- 31. D12-0395    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1448, rue Rodrigue / lot 4 186 240  
Macc Construction**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Plans design daté du mois d'avril 2011 et identifié "Annexe A".

- 32. D12-0405    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1514, rue Rodrigue / lots 4 243 042 et  
4 247 607  
Construction Ri-Mar inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Plan Design daté du mois de septembre 2010 et identifié "Annexe A".



- 33. D12-0437   Projet d'abattage d'arbres**  
**165, rue de Sannois / lot 4 436 516**  
**Michael Cefaloni**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 16 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 34. D12-0257   Projet de construction d'un bâtiment**  
**accessoire**  
**278, rue du Grand-Héron / lot 4 618 702**  
**Eric Simpson**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire, tel que représenté au document soumis par Piscine Trévi daté du 22 février 2012 et identifié "Annexe A ", conditionnellement à ce qu'une haie de cèdres, d'arbustes feuillus ou de plantes grimpantes soit aménagée sur toute la longueur de la clôture en maille de chaîne.

- 35. D12-0248   Projet de validation préliminaire du concept**  
**architectural de la phase VIII,**  
**maisons de ville**  
**rue de la Pruche / lot 4 301 549**  
**9250-2424 Québec Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan concept d'implantation réalisé par Luc Denis, architecte, en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, montrant un ensemble de 21 bâtiments composés de 2, 3, 4, 5 et 6 unités d'habitation en rangée par bâtiment, regroupant 82 unités d'habitation (maisons de ville), tel qu'identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan concept d'architecture réalisé par Luc Denis, architecte, en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, montrant des bâtiments en rangée isolés de 2, 3, 4, 5 et 6 unités, tel qu'identifié "Annexe B".

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis descriptif des matériaux et couleur réalisé par Luc Denis, architecte, daté du 1<sup>er</sup> mars 2012, tel qu'identifié "Annexe C", et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble des ouvertures des bâtiments soit de couleur "charbon # 523" de la compagnie GENTEK,

le tout conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé, validé par la Direction de l'aménagement du territoire ou dans le cas d'un litige par le Comité consultatif d'urbanisme.

- 36. D12-0212   Projet de démolition et de reconstruction**  
**d'un garage détaché**  
**705, rue Ephraïm-Raymond / lot 2 442 025**  
**Raymond Urbain**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de démolition du garage détaché existant, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 21 mars 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de reconstruction d'un garage détaché en cour arrière, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 7 juillet 2008 et identifié "Annexe B", conditionnellement à la pose d'un parement de briques de quatre pieds de hauteur sur les quatre élévations, aux teintes du bâtiment principal.

- 37. D12-0414   Projet d'abattage d'arbres  
548-556, rue de Louisbourg / lot 2 440 523  
Benoit Lavigueur**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 19 mars 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager déposé par le demandeur, daté du 19 mars 2012 et identifié "Annexe B".

- 38. D11-3118   Projet de validation d'une clôture et d'un  
muret de soutènement  
260, rue Saint-Joseph / lot 4 467 125  
Raymond Paquin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le concept de clôture à maille de chaîne "Frost" avec languettes, de couleur noire, tel que soumis par le demandeur, daté du 13 mars 2012 et identifié "Annexe A ", conditionnellement au remplacement de la clôture à maille de chaîne localisée en cours avant par une clôture de type " fer ornemental " de même teinte.

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet du muret de soutènement d'une hauteur approximative de 0,6 mètre sur la ligne de propriété latérale gauche, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 13 mars 2012 et identifié "Annexe B".

- 39. D11-3140   Projet de rénovation commerciale  
883, rue Saint-Pierre / lot 3 252 430  
9152-2748 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation commerciale tel que représenté au document soumis par la demanderesse daté du 18 novembre 2010 et identifié "Annexe A".

- 40. D12-0356   Projet d'aménagement d'une terrasse  
(retour de dossier)  
655, montée des Pionniers / lot 2 888 304  
9182-0530 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une terrasse extérieure tel que représenté au document soumis par Repère Paysage daté du 21 avril 2010 et identifié "Annexe A ".

- 41. D12-0411   Projet d'affichage « Prolamina »  
1041, boulevard des Entreprises / lot  
3 136 184  
Corpo Design**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Prolamina ", tel que représenté au document soumis par Corpo Design daté du 14 décembre 2011 et identifié "Annexe A".

- 42. D12-0448   Projet d'affichage « Hydrautrac »  
3545, boulevard des Entreprises / lot  
2 122 307  
Hydrautrac**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Hydrautrac ", tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 17 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 43. D11-1944   Projet de construction de condos  
industriels  
rue Fernand-Poitras / lots 3 440 324,  
3 440 325, 3 440 326, 3 316 296 et 3 440 334  
9188-7646 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction de condos industriels tel que représenté par Mireille Asselin, architecte, daté du 1<sup>er</sup> février 2012 et identifié "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans d'élévations soumis par Mireille Asselin, architecte, datés du 1<sup>er</sup> février 2012 et identifiés "Annexe B".

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'aménagement paysager, telle que représentée au document soumis par Les Aménagements Guilbault Itée daté 21 mars 2012 et identifié "Annexe C".

- 44. D12-0066   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
6310, rue Angelo / lot 1 889 317  
Eric Bouthillette**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Architectures Gosselin daté du 16 janvier 2012 et identifié "Annexe A".

- 45. D12-0354   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
389, 40<sup>ième</sup> avenue / lot 4 966 305  
Marc Bizier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par François St-André daté du 27 septembre 2011 et identifié "Annexe A".

- 46. D12-0401   Projet de construction d'un garage détaché  
1070, rue Desjordy / lots 2 442 835 et  
2 121 323  
Marcel Dunn**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Plan Image daté du 13 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 47. D12-0469   Projet de construction d'un garage détaché  
5830, chemin Forest / lot 1 891 638  
Jacques Gagné**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Jacques Gagné daté du 20 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 48. D12-0327   Projet d'agrandissement résidentiel  
2440, rue de l'Île-des-Lys / lot 2 575 193  
Nacer Eddine Boubehiz**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par François Chagnon, technologue, daté du 1<sup>er</sup> mars 2012, identifié "Annexe A", conditionnellement au dépôt d'un plan démontrant :

- L'ajout d'un retour de brique d'au moins 36 pouces ;
- L'ajout de deux fenêtres au rez-de-chaussée ;
- L'ajout d'une fenêtre à l'étage.

- 49. D12-0175   Projet de construction d'une habitation de  
type triplex  
461, boulevard Laurier / lot 1 888 654  
Construction S.D.M.**

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet de construction d'une habitation de type triplex tel que représenté au document soumis par Construction S.D.M. daté du 2 février 2012 et identifié "Annexe A".

- 50. D12-0462   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
13 591, boulevard Laurier / lot 3 418 424  
Vanessa Johnson**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jacques Beauchamp daté de mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 51. D12-0422   Projet de construction d'un garage détaché  
4560, rue Marc / lot 4 787 733  
Denis Lauzon**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 14 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 52. D11-3103   Projet d'agrandissement résidentiel  
430, rue des Pivoines / lot 1 947 058  
Stéphane Villeneuve**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel pour l'addition d'un second plancher, tel que représenté au document soumis par Architecture Gosselin daté du 24 février 2012 et identifié "Annexe A", conditionnellement au dépôt et à la validation d'une demande de dérogation mineure.

- 53. D12-0410   Projet d'agrandissement résidentiel  
353, rue de Tilly / lot 1 946 531  
Pierre Plamondon**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Gabriel Boisvert daté du 6 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 54. D12-0381   Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3561, rue Tremblay / lot 1 892 199  
Jean-Claude Brochu**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Maisons Usinées Côté daté du 21 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 55. D12-0384   Projet d'agrandissement résidentiel  
2355, rue des Vignes / lot 3 315 876  
Yan Rhéaume**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Yves Bilodeau dessinateur inc. daté du 8 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 56. D12-0060   Projet de construction d'immeubles  
commerciaux « Sobey's Developments »  
montée Gagnon / lot 3 884 550  
Sobey's Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal refuse le plan d'implantation relié à un projet de construction d'immeubles commerciaux tel que représenté au document soumis par Gross Kaplin Coviensky Architectes daté du 23 mars 2012 et identifié "Annexe A", et ce, en fonction des articles 204 du règlement sur les PIIA # 1005.

- 57. D11-3139   Projet d'affichage et de rénovation  
commerciale « Super C »  
5333, boulevard Laurier suite 110 / lot  
1 887 429  
Tremblay Lecuyer Architectes**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage et de rénovation commerciale tel que représenté aux documents soumis par TLA architectes, datés du 21 mars 2012 et identifiés "Annexe A".

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager tel que représenté aux documents soumis par Plania, datés du mois d'avril 2012 et identifiés "Annexe B".

- 58. D12-0252    Projet de rénovation institutionnelle « Ville de Terrebonne »  
748, rue Saint-Pierre / lot 2 439 073  
Ville de Terrebonne**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation institutionnelle tel que représenté au document soumis par Bergeron Bouthillier Architectes daté du 26 mars 2012 et identifié "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- au dépôt et à la validation de la palette des matériaux et couleurs, du détail du garde-corps et d'un plan de plantation;
- à la préservation des arbres présents en bordure de la rue Saint-André.

- 59. D12-0310    Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
3880, rue Di Patria / lots 2 920 006 et  
3 558 521  
Sylvain Léonard**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Tech Design, daté du 29 février 2012, et identifié « Annexe A ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       176-04-2012**

**PROPOSÉ PAR :         Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR :         Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire la zone 8860-91 et de scinder la zone 8860-14 en trois de manière à créer les nouvelles zones 8860-05 et 8860-23 et d'autoriser dans la zone 8860-05 l'usage de maison pour personnes en difficulté (côte de Terrebonne, côté sud, entre la place Edmond-Meunier et la 29<sup>e</sup> avenue), soit adopté sous le numéro 1001-153.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 177-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8472-35, d'autoriser dans cette zone les usages du groupe institutionnel de classe C ainsi que l'usage spécifique de salle de réunion (7233) et de fixer les normes d'implantation applicables à ces usages (rues Émile-Roy et Villeneuve), soit adopté sous le numéro 1001-165.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 178-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer dans les zones 7963-95 (montée Gagnon - rue Marc), 8062-78 (rues au nord du chemin Saint-Roch, à l'est des rues Marc et Adrien) et 8262-58 et 8262-79 (au nord du chemin Saint-Roch, à l'ouest de la rue Paradis) les types de regroupement B et d'aire d'isolement B par les types de regroupement A et d'aire d'isolement A, pour les usages des groupes Habitation, Hébergement, Commerce et Institutionnel, soit adopté sous le numéro 1001-167.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 179-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 0464-28 et d'y autoriser, en plus des usages commerciaux, les centres d'accueil et de porter à 6 le nombre d'étages minimal autorisé et d'ajuster la norme d'occupation minimale du terrain (boulevard Lucille-Teasdale et montée des Pionniers), soit adopté sous le numéro 1001-168.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 180-04-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 10 avril 2012 au 9 avril 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

|   |          |
|---|----------|
| GALA DU GRIFFON D'OR  | GROUPE A |
| ASSOCIATION RÉGIONALE DE FOOTBALL<br>LAURENTIDES-LANAUDIÈRE | GROUPE B |
| ÉCOLE TAEKWONDO INTÉGRAL JI DO KWAN<br>TERREBONNE           | GROUPE B |
| LA MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE                           | GROUPE B |
| LES MAGICIENS DE LA PÉTANQUE<br>DES MOULINS                 | GROUPE B |
| CROIX ROUGE DES MOULINS                                     | GROUPE D |
| CLUB OPTIMISTE DE TERREBONNE                                | GROUPE E |

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 181-04-2012**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes, certains organismes ont déposé leur demande de subvention ;

**ATTENDU QUE** les organismes présents dans la liste ci-dessous se sont conformés aux exigences de la Politique de reconnaissance de même qu'à celles du présent programme de subvention ;



**ATTENDU** la recommandation CE-2012-365-REC du Comité exécutif du 28 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR** Clermont Lévesque  
**APPUYÉ PAR** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

|  |          |
|--|----------|
| Association de softball mineur féminine Terrebonne, Lachenaie, La Plaine (red circle)<br>38 participants résidents | 1 669\$  |
| Association du hockey mineur de Terrebonne<br>743 participants résidents à 10\$ x 9% de bonus                      | 8 099\$  |
| Association du hockey mineur de Lachenaie<br>734 participants résidents à 10\$ x 13% de bonus                      | 8 294\$  |
| Club de gymnastique Viagym<br>431 participants résidents à 10\$ x 15% de bonus                                     | 4 957\$  |
| Association du baseball mineur de Terrebonne (red circle)<br>261 participants résidents                            | 6 442\$  |
| Association de basketball du coin dynamique<br>37 participants résidents à 7\$ (min. 500\$)<br>x 9% de bonus       | 545\$    |
| Club de judo Terrebonne<br>27 participants résidents à 10\$ (min. 500\$ )<br>x 11% de bonus                        | 555\$    |
| Corps de cadets 2729 Terrebonne<br>71 participants résidents à 10\$ x 9% de bonus                                  | 774\$    |
| Ligue de hockey balle junior du Québec<br>91 participants résidents à 7\$ x 15% de bonus                           | 733\$    |
| Club de soccer de Terrebonne inc.<br>1 768 participants résidents à 10\$ x 11% de bonus                            | 19 625\$ |
| Club de soccer La Plaine<br>736 participants résidents à 10\$ x 13% de bonus                                       | 8 317\$  |
| Club de boxe L'Impérium<br>50 participants résidents à 10\$ x 11% de bonus   | 555\$    |
| École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne<br>50 participants résidents à 10\$ x 11% de bonus            | 1 066\$  |

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0084 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 182-04-2012**

**PROPOSÉ PAR: Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2012-310-REC du Comité exécutif du 21 mars 2012, que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies pour l'année 2012, préparé par la Direction du loisir et de la vie communautaire, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 183-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les deux (2) protocoles d'entente à intervenir avec le Cégep régional de Lanaudière, Les Complexes sportifs Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne concernant la construction du stationnement, les modalités de remboursement et la gestion du stationnement conformément aux protocoles joints à la présente pour en faire partie intégrante, le tout suivant la recommandation CE-2012-304-REC du Comité exécutif du 14 mars 2012.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 184-04-2012**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-160212-GG, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-328-REC du Comité exécutif du 21 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne impose une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-1602-12-GG.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 185-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2012-329-REC du Comité exécutif du 21 mars 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire et autorise l'abolition du poste de responsable, soutien aux approvisionnements et autorise la création du poste de coordonnateur, achats et inventaires au service de l'administration et du contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 186-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

Suivant la recommandation CE-2012-357-REC du Comité exécutif du 28 mars 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste de technicien analyste, sécurité et réseau, la création d'un poste additionnel de technicien analyste d'affaires et l'abolition d'un poste de technicien réseau informatique.

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 187-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

Suivant la recommandation CE-2012-359-REC du Comité exécutif du 28 mars 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un nouveau poste de commis, budget, achats et inventaires au service de l'administration et du contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire et accepte le nouvel organigramme de ce service.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 188-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

Suivant la recommandation CE-2012-388-REC du Comité exécutif du 4 avril 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste syndiqué col blanc de préposé à la sécurité publique à temps partiel, classe 6, et autorise la création d'un poste syndiqué col blanc de préposé à la sécurité publique à temps complet, classe 6, et que cette nouvelle structure soit effective en date de la présente résolution.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 189-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

Suivant la recommandation CE-2012-389-REC du Comité exécutif du 4 avril 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'administration et des finances, dont copie est jointe à la présente résolution, et autorise la création du poste de technicien approvisionnement à la Direction de l'administration et finances.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil et que le transfert du poste de secrétaire approvisionnement soit effectif à compter du 23 avril 2012.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 190-04-2012**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-350-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- ✓ Enlèvement des panneaux « stationnement interdit le mardi de 8h à 12h » sur la montée Masson, entre les rues Théberge et Saint-Sacrement;
- ✓ Enlèvement des panneaux « stationnement interdit le lundi de 8h à 12h » sur la montée Masson, entre les rues Théberge et Saint-Sacrement;

- ✓ Installation de panneaux « rétrécissement des voies » sur la côte de Terrebonne, près de la rue Damasse en vertu du plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- ✓ Installation de panneaux « stationnement interdit du 15 novembre au 15 avril » du côté sud de la rue de l'Herbe-Bleue, face au parc;
- ✓ Installation d'un panneau « 30 km » sur la côte Boisée, entre le boulevard de Hauteville et la rue d'Angora.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 191-04-2012**

**ATTENDU** la demande des clubs de VTT afin d'obtenir un sentier permanent sur le territoire de la ville de Terrebonne;

**ATTENDU** la recommandation du comité de circulation, responsable des dossiers concernant les véhicules tout terrain et la recommandation CE-2012-351-REC du Comité exécutif du 28 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne n'accepte aucun sentier permanent pour les VTT (QUAD) sur le territoire de la ville et mandate la Direction générale à transmettre la décision du Conseil.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 192-04-2012**

**ATTENDU QUE** le Comité de circulation a demandé au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse sur le boulevard Laurier, entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia;

**ATTENDU QUE** dans sa lettre du 4 novembre 2010, dont copie est jointe à la présente, le Ministère ne recommande pas d'abaisser la vitesse affichée sur cette portion du boulevard Laurier à 50 km;

**ATTENDU** les nombreuses modifications du secteur depuis l'analyse du Ministère, soit :

- Le projet « Les cours du Ruisseau-Noir » est presque terminé et, à ce jour, il y a près de 700 logements de plus;
- La construction d'un Canadian Tire;
- La construction de la Caisse populaire;
- L'ajout d'une seconde glace au Forum de La Plaine;
- La modification de zonage pour ajouter une zone commerciale en face du Forum de La Plaine.

**ATTENDU** l'étude de circulation et de sécurité - route 337 / rue du parc Philippe-Villeneuve préparée par CIMA+, datée d'août 2010, dont copie est jointe à la présente;

**ATTENDU QU'**une des recommandations de l'étude consiste à « revoir les limites de vitesse sur le boulevard Laurier »;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-352-REC du Comité exécutif du 28 mars 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 50 km/heure sur une portion du boulevard Laurier (route 337), soit entre les rues Rodrigue et de l'Hortensia.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, Monsieur Pierre Moreau, à la ministre responsable des régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, Madame Michelle Courchesne, au Ministère des Transports du Québec, direction de Laval-Mille-Îles et au député du comté de Masson, Monsieur Guillaume Tremblay.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 193-04-2012

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Sylvain Tousignant

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un projet d'agrandissement commercial au 2183, chemin Gascon, situé sur le lot 3 264 300 (Ludimar);

- ✓ le plan projet d'implantation et de réaménagement du stationnement tel que représenté au plan soumis par TLA Architectes en date du 13 septembre 2011 et représenté à l'annexe « A »;
- ✓ l'esquisse d'élévations soumise par TLA Architectes en date du 13 septembre 2011 et représentée à l'annexe « B »;
- ✓ la proposition d'intention paysagère soumise par TLA Architectes en date du 13 septembre 2011 et représentée à l'annexe « C ».

**QUE** la présente résolution remplace le point 39 de la résolution du Conseil numéro 465-10-2011.

#### **ADOPTÉ**

---

Dépôt d'une pétition des résidents du secteur des rues Paradis, Thibeault, Bouvrette, Baribeault, Hélie, des Copains, Lagacé, Dagenais, Bastien etc... demandant un parc dans ce quartier.

---

**RÉSOLUTION NO :** 194-04-2012

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---